

A+ 206, juin - juillet, 2007

photocopie fertile article

"Palais de justice"

Herman

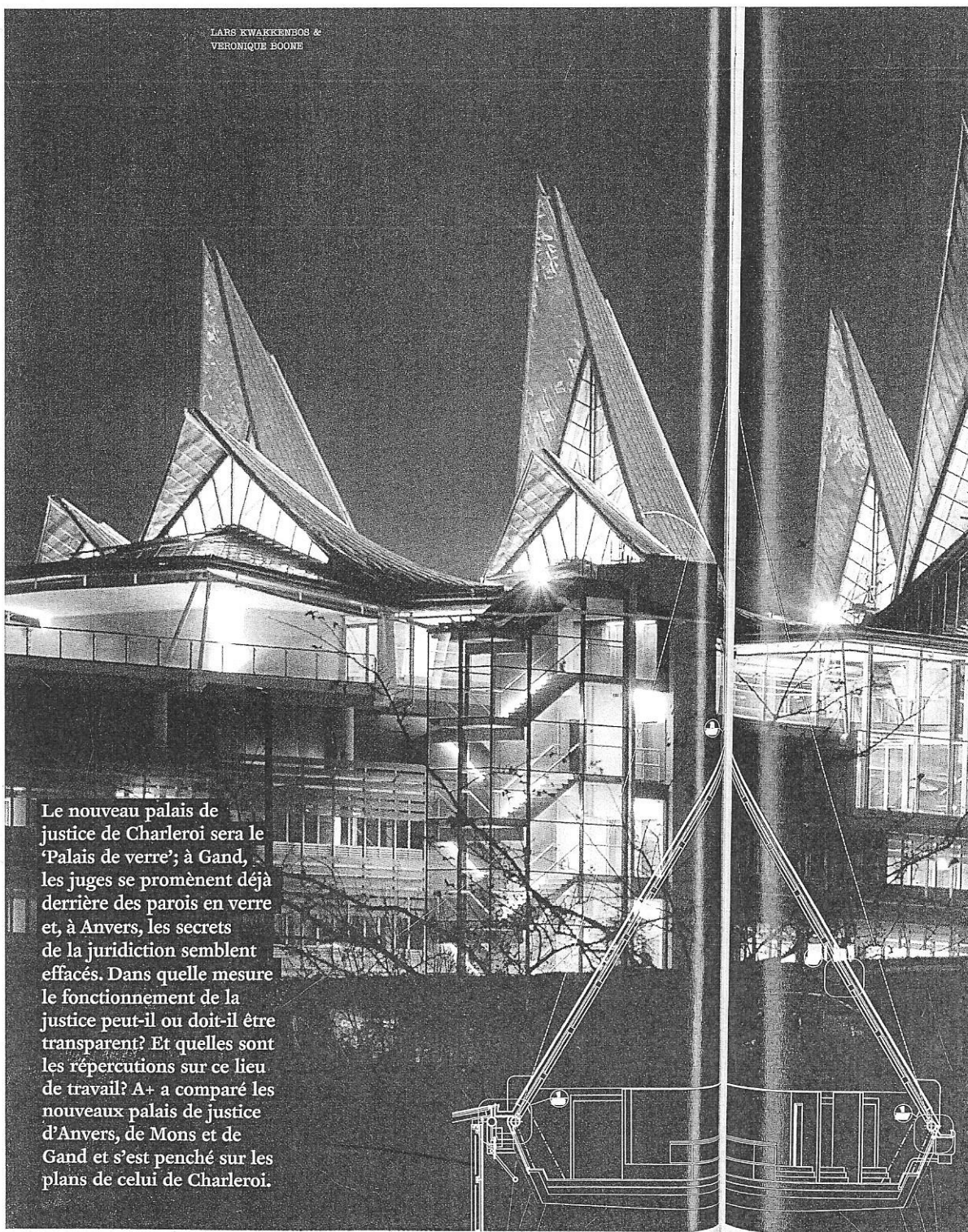
PALAIS

"Un, deux, trois. Adjudé."

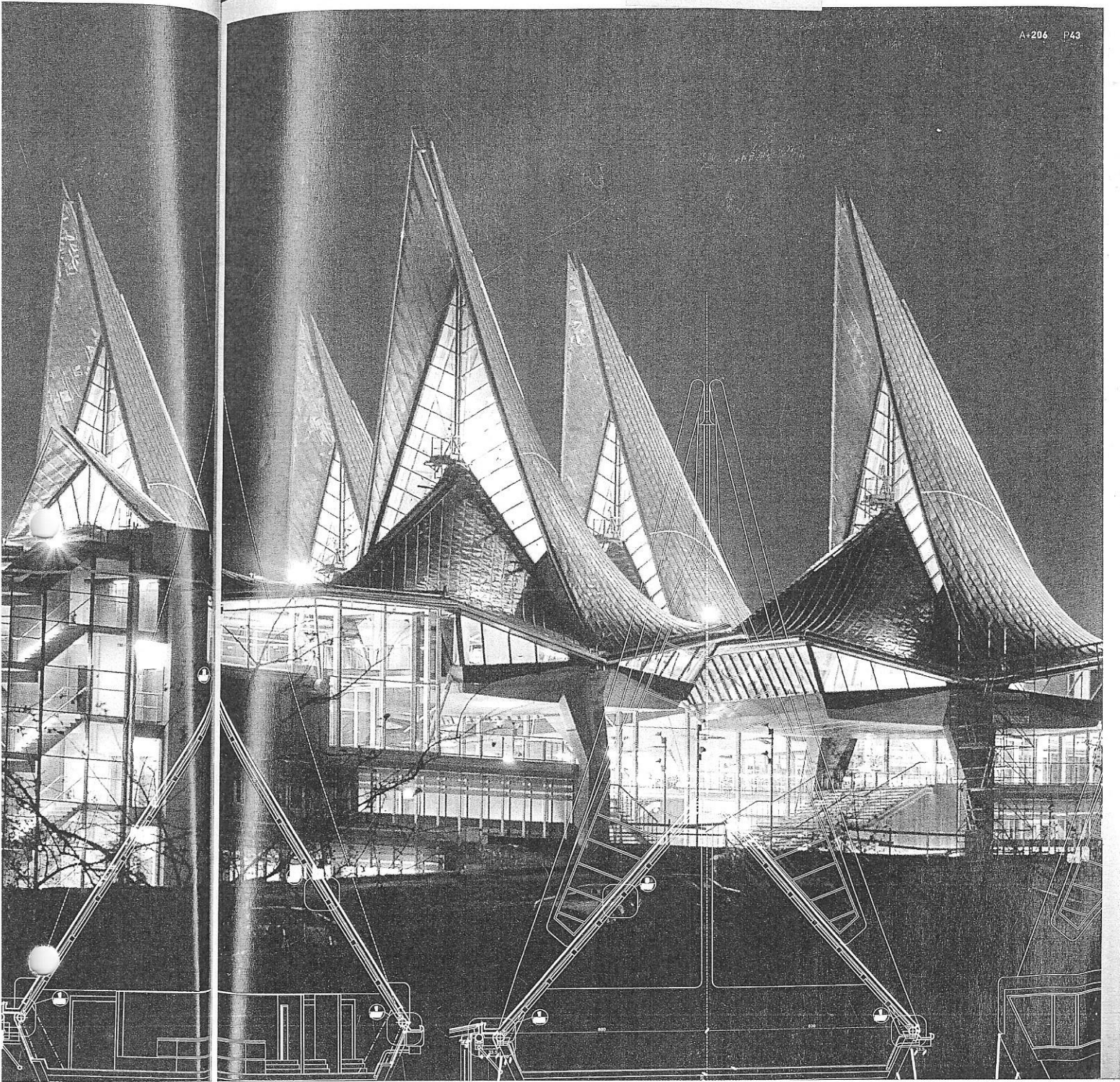
— De Tijd à propos du palais de justice d'Anvers, 21 décembre 2006

Le nouveau palais de justice de Charleroi sera le 'Palais de verre'; à Gand, les juges se promènent déjà derrière des parois en verre et, à Anvers, les secrets de la juridiction semblent effacés. Dans quelle mesure le fonctionnement de la justice peut-il ou doit-il être transparent? Et quelles sont les répercussions sur ce lieu de travail? A+ a comparé les nouveaux palais de justice d'Anvers, de Mons et de Gand et s'est penché sur les plans de celui de Charleroi.

LARS KWAKKENBOS &
VERONIQUE BOONE

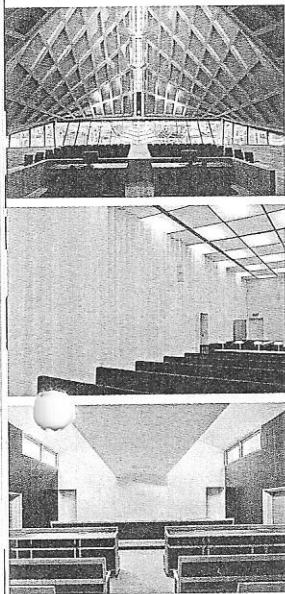


Artale Jensen



“Le nouveau palais de justice est incontestablement l'un des bâtiments belges les plus remarquables du XXI^e siècle.”

— Régie des bâtiments à propos du palais de justice d'Anvers



de haut en bas
Les salles d'audience
d'Anvers, Gand et Mons

Un tribunal est le lieu où se dit le droit et où chacun tient un rôle: accusé, plaignant, juge, avocat, etc. Les rôles sont clairs et renforcés par le lieu. Dans une salle d'audience, un prétoire, il y a deux rangées de bancs et une table derrière laquelle les juges, assis un peu plus haut que les autres, tiennent séance et décident. Au XXI^e siècle, une salle d'audience pourrait offrir un tout autre visage, mais ni les architectes, ni la justice, n'ont entrepris de repenser ou redessiner la typologie classique.

Bien plus qu'un assemblage de prétoires, le palais de justice requiert toujours trois voies de circulation séparées – magistrats, public et avocats, détenus. A cela s'ajoute la centralisation des services et sa kyrielle d'exigences en matière de sécurité. Des défis que les quatre projets présentés ont dû relever en collant à la symbolique actuelle de la justice: celle de l'ouverture au public, de la transparence. Alliance qui mène souvent à l'écartèlement d'un discours bien intentionné.

Un palais de justice peut aussi devenir un 'point de repère' dans la ville. Selon Richard Rogers, les toitures du nouveau Palais de justice anversoises rappellent les voiles des bateaux qui naviguent sur l'Escaut et les peupliers qui ondulent dans le paysage flamand. Pour le palais de Bordeaux, Rogers avait pris la référence des fûts de vin. L'accusé jugé à Anvers doit ressentir tout autre chose: ça brille, c'est tranchant et il doit passer dessous après avoir gravi quelques marches. L'Anversoise voit lui des cornes de frites. C'est dire l'aura d'un palais de justice.

LA SALLE D'AUDIENCE

“Les salles d'audience sont un théâtre qu'il faut traiter comme tel”

— Jacques Depelsenaire

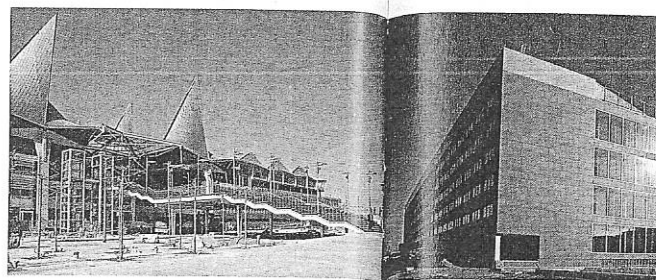
Dame Justice a les yeux bandés... mais dans une salle d'audience, tout le monde doit se voir et se reconnaître par sa fonction. A l'heure actuelle, la salle doit comprendre des

ordinateurs, des projecteurs et des écrans, mais, à part cela, rien ne change vraiment dans les conceptions que la justice se fait du lieu où est prononcé le droit. A Mons et à Gand, les architectes ont conçu le mobilier et la justice est venue minutieusement vérifier la hauteur de chacune des marches d'escalier.

Les salles d'audience de Mons et les petites salles d'audience d'Anvers sont insérées entre la circulation du public et celle des magistrats. Le seul contact visuel entre public et magistrature a lieu dans les salles et par le biais des hublots des portes d'accès du côté de la circulation du public. Un système qui confère aux salles une intimité à rompre ou à respecter. A Mons et à Anvers, le monde extérieur cesse d'exister pour un temps. L'usage de la lumière indirecte y joue un grand rôle en créant une sérénité. L'éclairage des salles d'Anvers est complété par une lumière zénithale venant d'une fente vitrée dans la toiture. Les rayons du soleil glissent ainsi sur la toge des juges. Le calme émanant de la blancheur des murs des prétoires est quelque peu perturbé par l'ossature en bois des toitures.

Dans les salles d'audience de Charleroi, les architectes ont également utilisé la lumière indirecte pour cerner le plafond. La toiture semble ainsi rehaussée. La table à laquelle siègent les juges est en arc de cercle, pour adoucir la confrontation entre le juge et le reste de la salle. Depelsenaire comprend que, neols volens, tout procès est un spectacle, ce qu'il traduit ici par une subtilité théâtrale. Quant à la salle des assises de Gand, les exigences en matière de sécurité ont sérieusement mis à l'épreuve la métaphore théâtrale. Un écran de verre a dû être prévu pour certains procès, de manière à couper la 'scène' du public. L'entrée des magistrats dans les autres salles s'opère selon la même logique. Vêtus de leur toge, ils empruntent, comme à Courtrai, une passerelle vitrée: le verre distribue les rôles et incarne les coulisses. Des deux côtés de chaque salle, des rideaux à la transparence dégradée peuvent se tirer. Et puisque les côtés latéraux procurent vue et lumière, les salles se superposent pour aboutir à un bâtiment plus compact.

On oublie parfois les différences avec le théâtre. L'accusé est souvent assis à la même hauteur que le public, par exemple, et seuls les avocats arpentent le prétoire pour être comparés aux acteurs. Cette hiérarchie



spatiale protège l'accusé. S'il était assis à la hauteur des juges, il s'agirait bien de théâtre. L'audience étant publique, elle transforme le palais de justice d'Anvers en attraction, comme l'atteste le succès des visites guidées. Il n'est pas rare que des groupes de visiteurs se retrouvent au beau milieu d'une audience. La salle dans son ensemble – accusés et auditoire inclus – n'est donc plus qu'une grande scène et une douloureuse évidence apparaît: la justice ne devrait pas se donner en spectacle.

LE BÂTIMENT

“Définir la nature du verre revient à admettre qu'il représente un dilemme. Son utilisation dans notre environnement bâti relève donc de la dualité propre à Janus”

— Tibor Joannelly

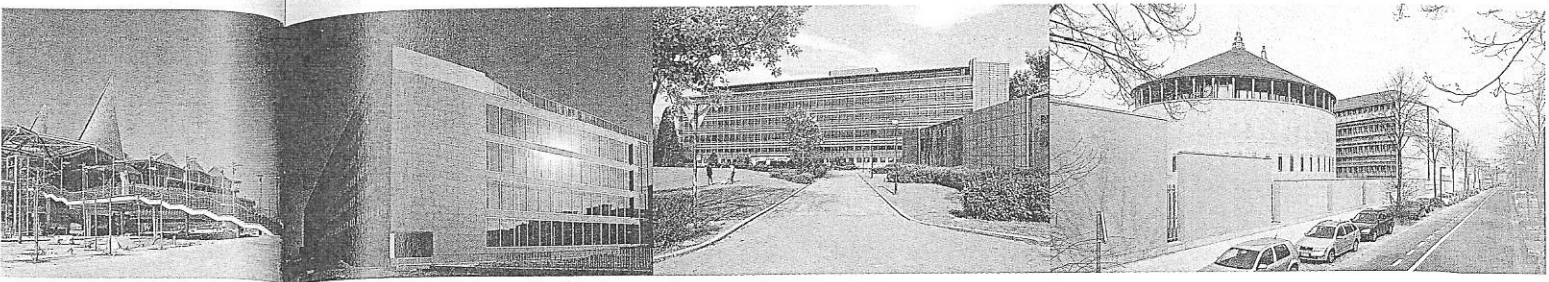
Le programme des quatre nouveaux palais de justice repose sur trois circulations séparées: les magistrats, le public et les avocats, les détenus. Les bureaux occupent toujours la plus grande partie du bâtiment et ces espaces ne sont pas accessibles au public. Pour guider le public à travers le reste du bâtiment, on fait souvent appel à des codes de couleur: sol vert à Gand, jaune et parquet en bois à Anvers, portes colorées à Mons.

Au palais de justice de Gand, la distinction entre l'espace public et la zone de bureaux est la plus explicite: l'axe public est un long bloc étroit vitré et formé de passerelles superposées. Il trouve son pendant dans la façade arrière aveugle derrière laquelle se nichent les bureaux des magistrats. La façade avant n'est qu'à moitié en verre par mesure d'économie. L'interruption accentue la circulation entre les greffes et les salles d'audience, mais empêche les avocats de passer directement de la zone de bureaux aux salles d'audience. A Gand, le verre est devenu une clef de répartition des rôles joués. La

question de savoir si la justice pour autant plus accessible qu'apparemment, n'a pas les limites à l'accessibilité. Beel et Achtergaal ont dit: verre, elles ne sont plus que le monde ou presque peut-être le bâtiment et à quel endroit clairs et distribués. Entre eux, marches, du verre et un nom de lois.

A Mons, la salle des Pas perdus dans le prolongement de l'axe de l'entrée de justice du XIX^e siècle et une imposante SPP circulent sur des passerelles à la disposition axiale. Tout cela l'atmosphère respire la sérénité toute autre façon. Ici, les colonnes et l'éclairage, essentiel, vient d'une fente étroite le plafond. Voilà bien cent ans de justice de Bruxelles, place de la pénombre. La justice était obstinée de l'équité et il fallait chercher son (droit) chemin. S du bâtiment de Mons est tout 'transparence': au niveau du cellules, conçu comme un véritable et traduisant un type de p

Contrairement à Mons, à l'entrée et la SPP fusionnent: l'axe est la SPP. A l'image d'un public se rend depuis le hall les situées dans les différentes grands escaliers qui desservent pourtant qu'une fonction d'iss pour quatre des six ailes. On quatre ailes par de petites pa ailes sont encore pour l'essentielle passage: les salles sont enclavées 'public' et bleu 'privé'. Dans de bureaux situés au-dessous, dans de longs couloirs bleus d'froideur. La séparation des voir tion est la plus marquée: les ser fèrentes ailes ne s'interpénètrent A Mons, la bibliothèque des mag sur la route qui mène à un belv supplantant la ville. Une paroi en verre permettent au public – à Gand – de voir les membres strature. Ailleurs dans le bâtiment



de gauche à droite
Les nouveaux palais de
justice d'Anvers, Gand,
Charleroi et Mons

ège l'accusé. S'il était assis à la
tuges, il s'agirait bien de théâtre.
tant publique, elle transforme
justice d'Anvers en attraction,
ste le succès des visites guidées.
tre que des groupes de visiteurs
au beau milieu d'une audience.
is son ensemble - accusés et
lus - n'est donc plus qu'une
: et une douloureuse évidence
ustice ne devrait pas se donner

question de savoir si la justice en devient
pour autant plus accessible, ne serait-ce
qu'apparemment, n'a pas lieu d'être. Il y a
des limites à l'accessibilité de la justice que
Beel et Achtergael ont définies. Grâce au
verre, elles ne sont plus camouflées. Tout
le monde ou presque peut voir qui est dans
le bâtiment et à quel endroit. Les rôles sont
clairs et distribués. Entre eux, il y a quelques
marches, du verre et un nombre incalculable
de loïs.

A Mons, la salle des Pas perdus (SPP) se situe
dans le prolongement de l'espace central
de l'entrée selon la conception classique du
palais de justice du XIX^e siècle: un vesti-
bule et une imposante SPP. Les magistrats
circulent sur des passerelles surplombant
la disposition axiale. Tout comme à Gand,
l'atmosphère respire la sérénité, mais de
toute autre façon. Ici, les couleurs sombres
dominent et l'éclairage, essentiellement indi-
rect, vient d'une fente étroite pratiquée dans
le plafond. Voilà bien cent ans, dans le palais
de justice de Bruxelles, place était laissée à
la pénombre. La justice était une recherche
obstinée de l'équité et il fallait littéralement
chercher son (droit) chemin. Seule une partie
du bâtiment de Mons est tout en clarté et en
'transparence': au niveau du complexe de
cellules, conçu comme un véritable musée de
cire et traduisant un type de panoptique.

Contrairement à Mons, à Anvers le hall
d'entrée et la SPP fusionnent: l'entrée cen-
trale est la SPP. A l'image d'un hall de gare,
le public se rend depuis le hall dans les sal-
les situées dans les différentes ailes. Les six
grands escaliers qui desservent l'espace n'ont
pourtant qu'une fonction d'issue de secours
pour quatre des six ailes. On accède à ces
quatre ailes par de petites passerelles. Les
ailes sont encore pour l'essentiel des voies de
passage: les salles sont enclavées entre par-
quet 'public' et bleu 'privé'. Dans les espaces
de bureaux situés au-dessous, on se retrouve
dans de longs couloirs bleus d'une certaine
froideur. La séparation des voies de circula-
tion est la plus marquée: les services des dif-
férentes ailes ne s'interpénètrent jamais.

A Mons, la bibliothèque des magistrats donne
sur la route qui mène à un belvédère public,
surplombant la ville. Une paroi et une entrée
en verre permettent au public - tout comme
à Gand - de voir les membres de la magi-

strat, des entrées séparées vers les salles
d'audience et des petits locaux pour les
témoins ont été aménagés, distinguant le
public des témoins. A la différence d'Anvers,
ils bénéficient d'un espace pour s'entretenir
avec leur avocat. Ce choix de Richard Rogers
menace de réduire la justice à un specta-
cle qui se joue uniquement dans la salle
d'audience. A Charleroi, l'inverse prédomine.
Des petites 'arrière-chambres' sont disposées
à l'avant du bâtiment: la SPP, très haute,
abrite un serpentin indépendant de la salle
d'audience, formé de petits espaces, de lieux
d'entretiens et de négociations.

LA VILLE

Une longue saga a précédé la construction
du nouveau palais de justice de Mons. Dès
les années 1960, l'architecte Jean Barthélémy
avait été associé au projet de la justice. Le
nouveau bâtiment devait centraliser tous les
services en dehors du centre-ville. Comme
Barthélémy était partisan d'une construction
au centre de la ville, la discussion a traîné
jusqu'en 1996, moment où la réunion des
services de la justice a décidé d'ériger le nou-
veau palais sur le site du hall des expositions;
un chance urbain dans la ville et à proximité
de l'ancien palais. Le nouveau palais incarne
une relation directe avec la ville: le grand
escalier en hélice entre le hall de réception et
la SPP doit son existence au belvédère.

A Charleroi, la transformation de la 'Maison
du verre' en palais de justice mettra éga-
lement un peu d'ordre dans une partie de
la ville délabrée. Aucun plan global n'avait
jamais été conçu pour l'ensemble du site
- comprenant l'ancien palais, le nouveau et
le parc - avant la construction du nouveau
palais. Le Palais de verre et ses alentours
vont à présent pouvoir solidement s'ancrer
dans la ville. La même idée a prévalu au
choix des sites à Gand et à Anvers. Les
deux se trouvent en bordure d'une ceinture
urbaine du XIX^e siècle et sur une ancienne
aire de triage, exilée hors des murs de la
ville: la ceinture d'Anvers forme un coude
vers le centre et, à Gand, la Opgedistenlaan
endosse le rôle de périphérique. La con-
struction des nouveaux palais s'inscrit dans
les deux cas dans un schéma directeur pour

Arup a développé ce schéma dans la phase
de concours; à Gand, le parc s'inscrit, avec le
nouveau palais de justice et le JOC 'Jongeren
Ontmoetingscentrum' (centre de rencontre
pour jeunes) qui le jointe, dans le plan
'Bruggen naar Rabor'. Malheureusement, le
palais de justice en tant que lien urbain offre
sa façade fermée au quartier voisin. Ces deux
palais de justice résultent d'un concours: le
bâtiment sert avant tout de catalyseur pour
redynamiser l'ensemble du quartier - il tire
donc une grande valeur de sa fonction d'objet
ou de 'point de repère'. A Charleroi et à Mons,
on a préféré s'adresser à un architecte de la
ville. A Charleroi, par exemple, c'est Jacques
Depelensenaire qui a conçu l'ancien palais
de justice, la 'Maison du verre'; sa trans-
formation et son extension actuelles pour
obtenir le nouveau palais de justice. La loi
sur les concours, en vigueur depuis 1997, a
été infléchie pour ne pas rompre d'anciens
accords: le nouveau bâtiment est considéré
comme un élément de la ville.

A Gand, Anvers et Charleroi, les nouveaux
palais de justice sont dans un parc et cette
donnée jure parfois avec les exigences en
matière de sécurité. Dans le cas de Gand, les
trop grandes parties vitrées et l'absence de
verre pare-balles pour la salle des assises ont
contraint de fermer les passages informels
qui mènent au parc par des grilles. Leur
orientation a été déterminée en concertation
avec la police pour que les salles ne puissent
pas être atteintes par des tirs. La logique qui
régit le nouveau palais de justice d'Anvers
et son environnement direct révèle mieux
encore la zone de tensions entre la volonté
d'ouverture et la sécurité. La transparence
d'un bâtiment induit des circulations mul-
tiples et faciles, et une visibilité du bâtiment
sous tous ses angles. Pareille circulation
laisse 'respirer' le bâtiment. Les architectes
souhaitaient que les jardins intermédiaires
de Peter Wirtz soient reliés à un futur parc
adjacent et que le tout soit ouvert au public
et aux employés. Mais, pour des raisons de
sécurité, le maître d'ouvrage en a décidé
autrement. Le bâtiment est à présent bien
plus fermé que ne le suggéraient les plans
initiaux. On entre dans le bâtiment d'un côté
pour en sortir d'un seul autre. Il est égale-
ment regrettable qu'à présent le parc ne se
situe plus qu'uniquement dans le prolonge-
ment des issues de secours.

ENT

er la nature du
vient à
e qu'il
nte un dilemme.
lisation dans
vironnement
ève donc de la
propre à Janus"

nelly

e des quatre nouveaux palais de
sur trois circulations séparées:
; le public et les avocats, les
bureaux occupent toujours la
artie du bâtiment et ces espaces
cessibles au public. Pour guider
avers le reste du bâtiment, on
appel à des codes de couleur:
rd, jaune et parquet en bois à
colorées à Mons.

justice de Gand, la distinction
public et la zone de bureaux
xplicite: l'axe public est un
lt vitré et orné de passerelles
Il trou pendant dans
ère aveugle derrière laquelle
s bureaux des magistrats. La
n'est qu'à moitié en verre par
onomie. L'interruption accentue
entre les greffes et les salles
is empêche les avocats de pas-
rt de la zone de bureaux aux
ce. A Gand, le verre est devenu

interview avec la gestionnaire, le magistrat, l'avocat

ANNICK VAN DE VELDEN,
DIRECTRICE GESTIONNAIRE

La façon dont le bâtiment a voulu s'inscrire dans son environnement s'oppose à certaines exigences en matière de sécurité. Les jardins, par exemple, appartenant aux issues de secours sont devenus inaccessibles. Pourquoi?

On a tout d'abord établi le concept puis, par la suite, on a réfléchi à la sécurité. Lorsque, dans une première phase, les architectes ont voulu créer un bâtiment ouvert avec un parc autour, ils ignoraient qu'il ne pourrait pas être accessible au public puisque nous l'avons décidé dans une phase ultérieure. Le concept des systèmes de sécurité actuels n'était pas encore une donnée cruciale au début du projet. Par contre, l'exigence des trois circuits séparés pour les magistrats, les détenus et le public était clairement formulée dès le départ et ils fonctionnent d'ailleurs très bien. Il ne faut naturellement pas oublier que l'histoire du bâtiment s'étend sur dix ans et que les exigences de sécurité évoluent. Beaucoup de choses ont changé après le procès Dutroux, notamment.

Le bâtiment permet-il un fonctionnement plus efficace?

Oui, on y est moins dérangé qu'avant. L'ambiance est moins bon enfant que dans l'ancien bâtiment. Lorsque nous avons déménagé, nous pensions que nous pourrions nous réunir et que le contact avec les autres départements serait renforcé, mais ce n'est pas le cas. Le système de badges ne permet plus de se rendre visite aussi facilement. Dans l'ancien palais, la salle des Pas perdus était un lieu où l'on pouvait rencontrer ses collègues. Ici, ce n'est plus le cas, d'autant que les architectes n'ont pas voulu placer de tables dans la salle.

IVO MOYERSOEN,
PRÉSIDENT DU TRIBUNAL DE
PREMIÈRE INSTANCE ET PRÉSIDENT
DE LA COMMISSION DES BÂTIMENTS

Comment le nouveau bâtiment influence-t-il le fonctionnement de la justice?

Tous les magistrats ont un bureau personnel alors qu'avant ils travaillaient chez eux. Ici,

nous les magistrats sommes tous rassemblés dans un couloir, ce qui influence la cohésion du tribunal.

La séparation absolue entre la magistrature, le greffe et le public n'est pas bénéfique. Avant, nous traversions tous la salle des Pas perdus lorsque nous nous rendions en salle d'audience. Maintenant, certains juges n'ont probablement pas emprunté la salle ces trois derniers mois. Le seul endroit où nous avons des contacts avec le barreau, c'est dans les prétoires. Les contacts informels entre magistrature et barreau sont donc plus compliqués qu'avant, ce qui résulte également des exigences actuelles en matière de sécurité.

La justice veut être transparente et ce bâtiment doit y contribuer. Qu'est-ce que cela signifie concrètement?

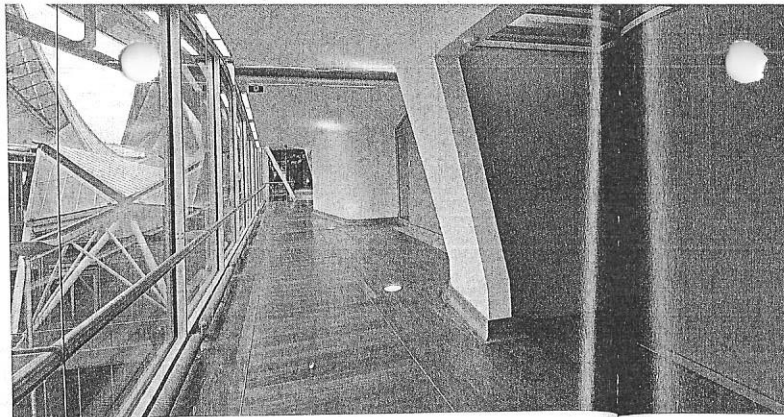
L'accès aux salles est public. Le bâtiment est un forum où les gens peuvent ouvertement et sans contrôle assister à une audience. C'est le droit de tout citoyen. Nous ne pouvons pas tout rendre public, mais nous devons montrer ce que nous faisons. Par ailleurs, la transparence c'est bien beau, mais si je veux recevoir un de mes collègues dans mon bureau, un collègue depuis l'autre aile verra de qui il s'agit et inversement. Je ne trouve pas ça grave, mais je peux m'imaginer que tout le monde ne doit pas savoir avec qui le Procureur du roi a rendez-vous.

Que pensez-vous de la manière dont les salles d'audience sont aménagées?

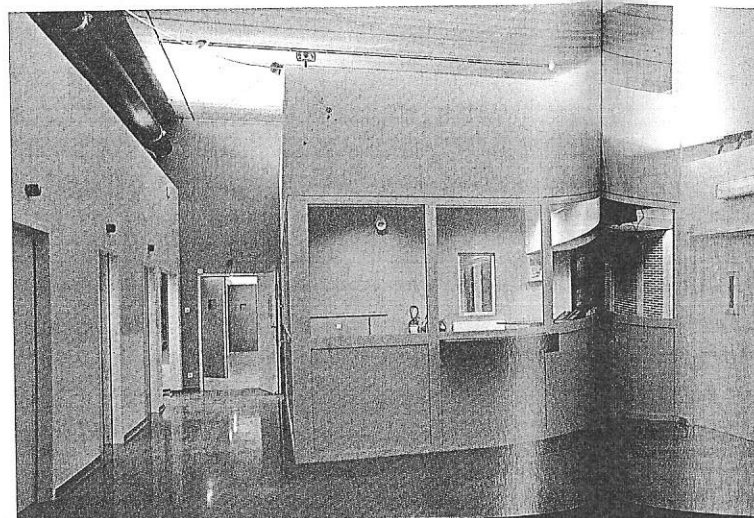
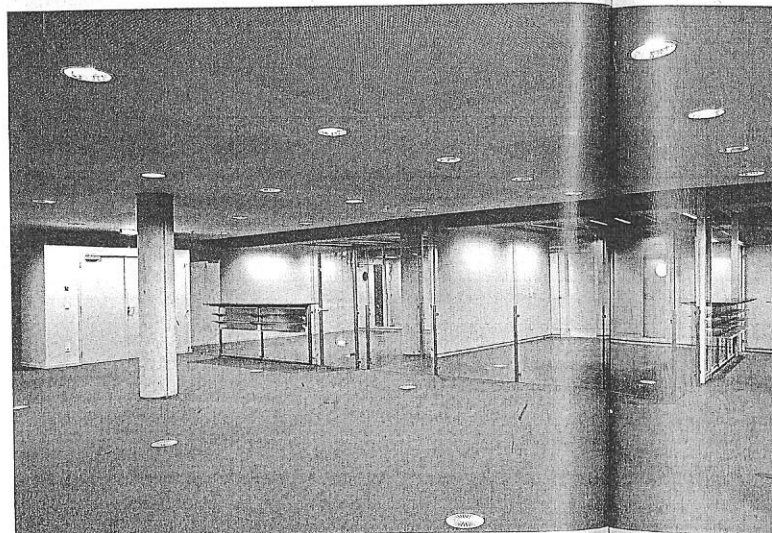
On aurait dû accorder plus de flexibilité aux salles. Depuis 1995, beaucoup de choses ont changé au sein de la justice, mais la conception des salles répond encore à une vision classique de la jurisprudence. Le juge est toujours assis plus haut que les autres, or, lorsque l'on négocie, on exerce le droit d'une toute autre manière. On place le processus entre les mains des gens. C'est pourquoi nous aurions dû avoir des prétoires où l'on peut s'asseoir autour de la table. Il y a beaucoup d'audace dans le projet de Rogers, mais nous n'en avons pas assez tenu compte. Ce n'est pas un reproche, mais si je devais aujourd'hui participer à la conception d'un nouveau bâtiment, je le ferais différemment.

Et les bureaux?

Il n'a jamais été question d'un type de



ci-contre
Le couloir
des salles
d'audience
avec son
parquet et
ses vues sur
l'extérieur



ci-contre
Les finitions
donnent
aux étages
inférieurs une
atmosphère
d'immeuble de
bureaux bon
marché

bureaux où chacun pourrait déplacer un chariot avec son ordinateur dessus et le brancher là où il y a de la place. Cette manière de travailler conviendrait pourtant aux magistrats et offrirait un meilleur usage de l'espace disponible. Nous sommes partis du schéma classique du bureau individuel pour chacun, avec un certain nombre de mètres carrés. On prétend que ce bâtiment est flexible parce que ses murs sont des cloisons mobiles mais il n'en est rien. Personne ne va déplacer de murs parce que l'on ne déplace pas seulement un panneau de contre-plaqué: l'électricité et le chauffage doivent également être adaptés.

Si tout était à refaire, je veillerais à prévoir un surplus d'espace, dont l'usage serait laissé à la discrétion du gestionnaire. Au lieu de cela, tous les locaux ont été attribués sur plans. Ces pratiques favorisent l'immobilisme ce qui n'est pas bon pour le rayonnement du bâtiment.

STIJN VERBIST,
AVOCAT

Quels sont les endroits du bâtiment que vous fréquentez le plus souvent?

Je viens essentiellement dans ce bâtiment pour deux raisons: j'y tiens mes plaidoiries et je consulte la bibliothèque.

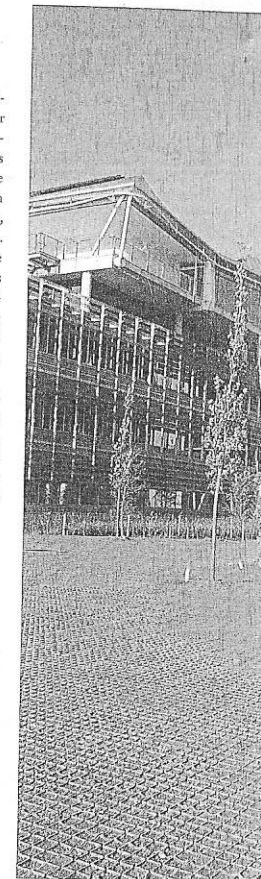
Comment percevez-vous ces endroits?

Le nouveau palais de justice est constitué d'un chapeau et d'un corps. Dans le chapeau, vous trouvez les prétoires et la salle des Pas perdus. Le chapeau donne plutôt une impression d'espace, mais le corps est confiné et génère la claustrophobie. L'hyper efficacité et la limitation des surfaces priment sur un environnement de travail agréable. Sur ce point-là, ce nouveau palais de justice n'a rien d'innovant, comparé à un bâtiment public déshéant.

Le bâtiment est-il mieux que l'ancien palais de justice?

Tous les tribunaux sont maintenant regroupés. On épargne aujourd'hui le temps que l'on passait à galoper d'un tribunal à l'autre. Pour le reste, il n'offre pas plus d'avantages. Pour que la justice puisse bien fonctionner à Anvers, la construction de ce bâtiment n'était, selon moi, pas indispensable. Le manque de centralisation avait aussi ses charmes et l'on aurait pu remédier autrement aux carences de place.

Sur le plan symbolique, on a associé le bâtiment à la transparence. C'est une symbolique creuse, car la transparence d'un bâtiment ne garantit en rien la transparence de la justice. Je trouve aussi que ce bâtiment prend



des proportions surhumaines. Il ne dégage pas une impression d'accessibilité mais de distance et d'élitisme. Un bâtiment public doit soutenir le fonctionnement d'une institution publique mais j'ai le sentiment qu'il n'a donné ici priorité à l'architecture et au rayonnement d'un quartier ou de la ville. Le coût du bâtiment est astronomique, mais cet investissement n'apporte en soi aucune amélioration qualitative de la justice. C'est du narcissisme architectural.

Qu'en est-il des salles?

Elles donnent un sentiment d'ouverture mais aussi de froideur. D'autant plus que le modèle du prétoire où trois juges trônent sur une estrade, tandis que deux avocats formulent des remarques, est en partie dépassé. Tout dossier, aussi compliqué soit-il, permet aux parties de s'asseoir autour d'une table avec les magistrats; mais le concept des salles d'audience s'en est tenu à une logique archaïque.

Questionnaire, par Stijn Verbits

... nous les magistrats sommes tous rassemblés dans un couloir, ce qui influence la cohésion du tribunal.

La séparation absolue entre la magistrature, le greffe et le public n'est pas bénéfique. Avant, nous traversions tous la salle des Pas perdus lorsque nous nous rendions en salle d'audience. Maintenant, certains juges n'ont probablement pas emprunté la salle ces trois derniers mois. Le seul endroit où nous avons des contacts avec le barreau, c'est dans les prétoires. Les contacts informels entre magistrature et barreau sont donc plus compliqués qu'avant, ce qui résulte également des exigences actuelles en matière de sécurité.

La justice veut être transparente et ce bâtiment doit y contribuer. Qu'est-ce que cela signifie concrètement?

L'accès aux salles est public. Le bâtiment est un forum où les gens peuvent ouvertement et sans contrôle assister à une audience. C'est le droit de tout citoyen. Nous ne pouvons pas tout rendre public, mais nous devons montrer ce que nous faisons. Par ailleurs, la transparence c'est bien beau, mais si je veux recevoir un de mes collègues dans mon bureau, un collègue depuis l'autre aile verra de qui il s'agit et inversement. Je ne trouve pas ça grave, mais je peux m'imaginer que tout le monde ne doit pas savoir avec qui le Procureur du roi a rendez-vous.

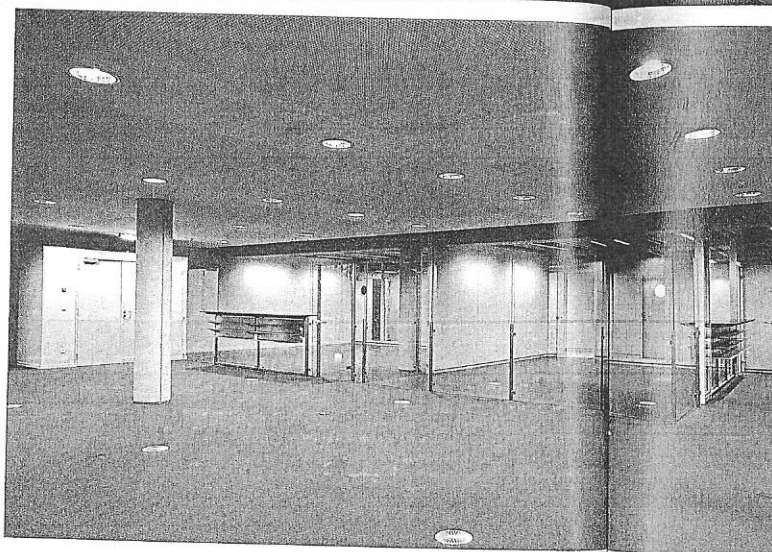
Que pensez-vous de la manière dont les salles d'audience sont aménagées?

On aurait dû accorder plus de flexibilité aux salles. Depuis 1995, beaucoup de choses ont changé au sein de la justice, mais la conception des salles répond encore à une vision classique de la jurisprudence. Le juge est toujours assis plus haut que les autres, or, lorsque l'on négocie, on exerce le droit d'une toute autre manière. On place le processus entre les mains des gens. C'est pourquoi nous aurions dû avoir des prétoires où l'on peut s'asseoir autour de la table. Il y a beaucoup d'audace dans le projet de Rogers, mais nous n'en avons pas assez tenu compte. Ce n'est pas un reproche, mais si je devais aujourd'hui participer à la conception d'un nouveau bâtiment, je le ferais différemment.

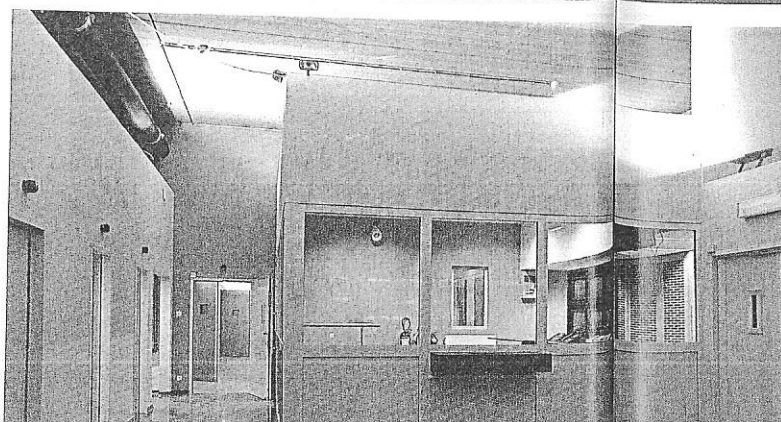
Et les bureaux?



ci-contre
Le couloir
des salles
d'audience
avec son
parquet et
ses vues sur
l'extérieur



ci-contre
Les finitions
donnent
aux étages
inférieurs une
atmosphère
d'immeuble de
bureaux bon
marché



bureaux où chacun pourrait déplacer un chariot avec son ordinateur dessus et le brancher là où il y a de la place. Cette manière de travailler conviendrait pourtant aux magistrats et offrirait un meilleur usage de l'espace disponible. Nous sommes partis du schéma classique du bureau individuel pour chacun, avec un certain nombre de mètres carrés. On prétend que ce bâtiment est flexible parce que ses murs sont des cloisons mobiles mais il n'en est rien. Personne ne va déplacer de murs parce que l'on ne déplace pas seulement un panneau de contre-plaqué: l'électricité et le chauffage doivent également être adaptés.

Si tout était à refaire, je veillerais à prévoir un surplus d'espace, dont l'usage serait laissé à la discrétion du gestionnaire. Au lieu de cela, tous les locaux ont été attribués sur plans. Ces pratiques favorisent l'immobilisme ce qui n'est pas bon pour le rayonnement du bâtiment.

STIJN VERBITS,
AVOCAT

Quels sont les endroits du bâtiment que vous fréquentez le plus souvent?

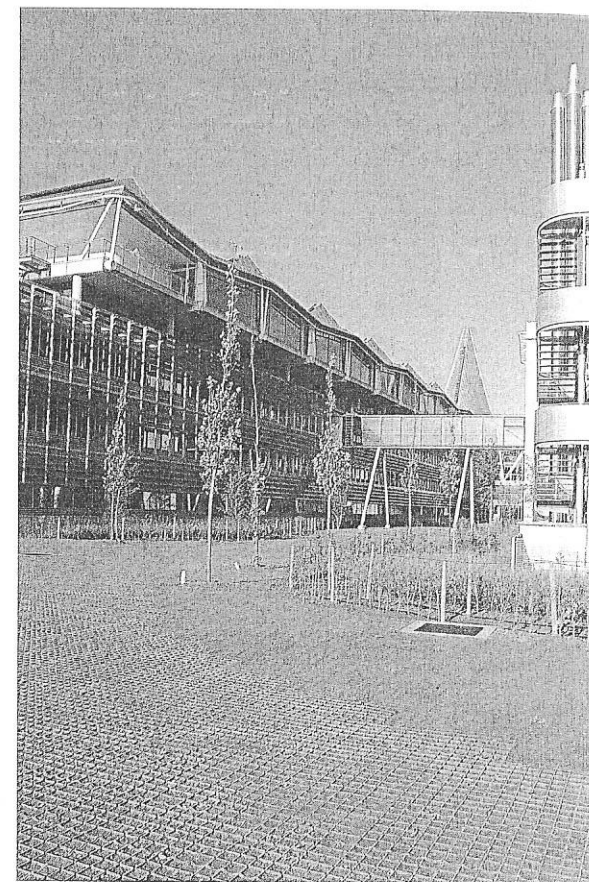
Je viens essentiellement dans ce bâtiment pour deux raisons: j'y tiens mes plaidoiries et je consulte la bibliothèque.

Comment percevez-vous ces endroits?

Le nouveau palais de justice est constitué d'un chapeau et d'un corps. Dans le chapeau, vous trouvez les prétoires et la salle des Pas perdus. Le chapeau donne plutôt une impression d'espace, mais le corps est confiné et génère la claustrophobie. L'hyper efficacité et la limitation des surfaces priment sur un environnement de travail agréable. Sur ce point-là, ce nouveau palais de justice n'a rien d'innovant, comparé à un bâtiment public désuet.

Ce bâtiment est-il mieux que l'ancien palais de justice?

Tous les tribunaux sont maintenant regroupés. On épargne aujourd'hui le temps que l'on passait à galoper d'un tribunal à l'autre. Pour le reste, il n'offre pas plus d'avantages. Pour que la justice puisse bien fonctionner à Anvers, la construction de ce bâtiment n'était, selon moi, pas indispensable. Le manque de centralisation avait aussi ses charmes et l'on aurait pu remédier autrement aux carences de place. Sur le plan symbolique, on a associé le bâtiment à la transparence. C'est une symbolique creuse car la transparence d'un bâtiment ne



ci-dessus
Le parc qui entoure le
bâtiment ne sert que
d'issue de secours

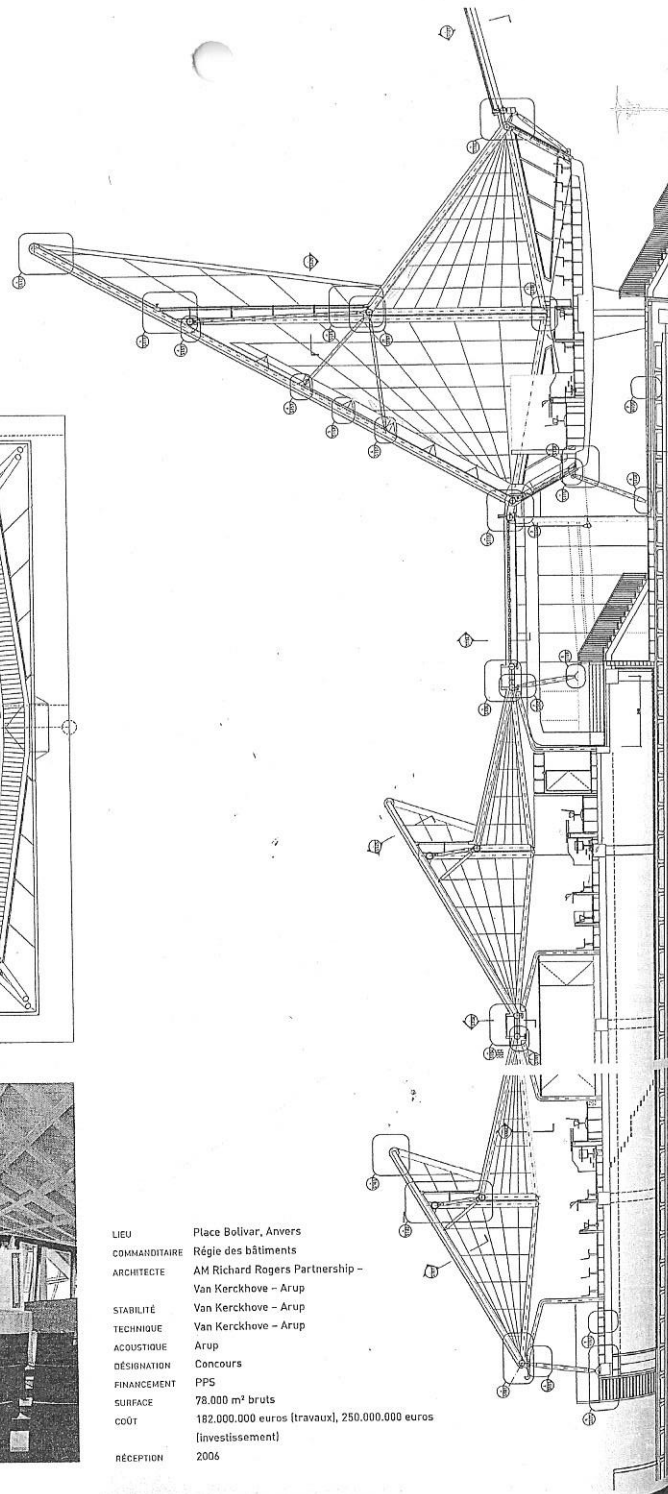
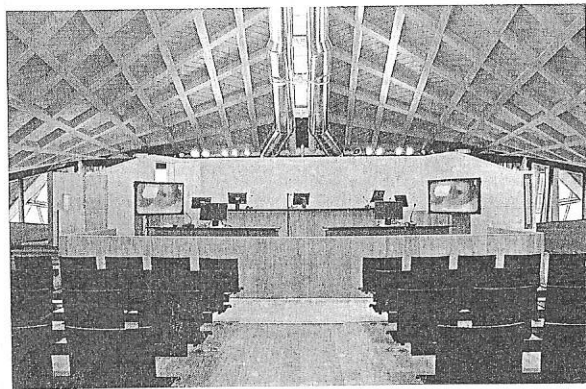
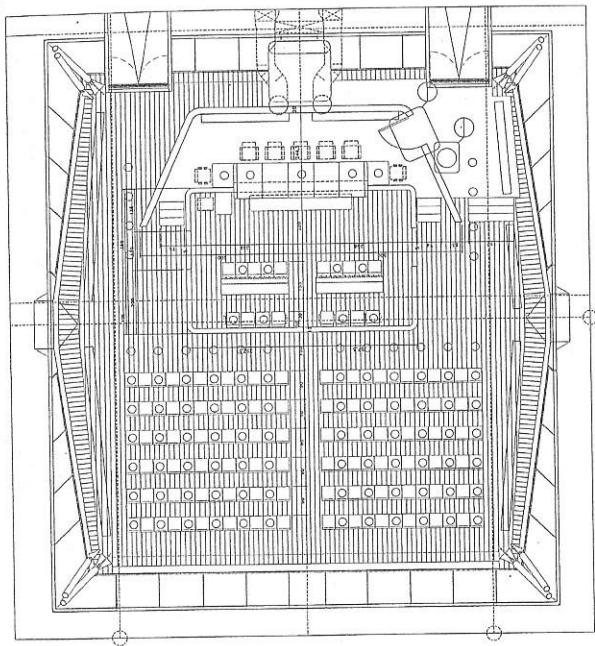
des proportions surhumaines. Il ne dégage pas une impression d'accessibilité mais de distance et d'élitisme. Un bâtiment public doit soutenir le fonctionnement d'une institution publique mais j'ai le sentiment que l'on a donné ici priorité à l'architecture et au rayonnement d'un quartier ou de la ville. Le coût du bâtiment est astronomique, mais cet investissement n'apporte en soi aucune amélioration qualitative de la justice. C'est du narcissisme architectural.

Qu'en est-il des salles?

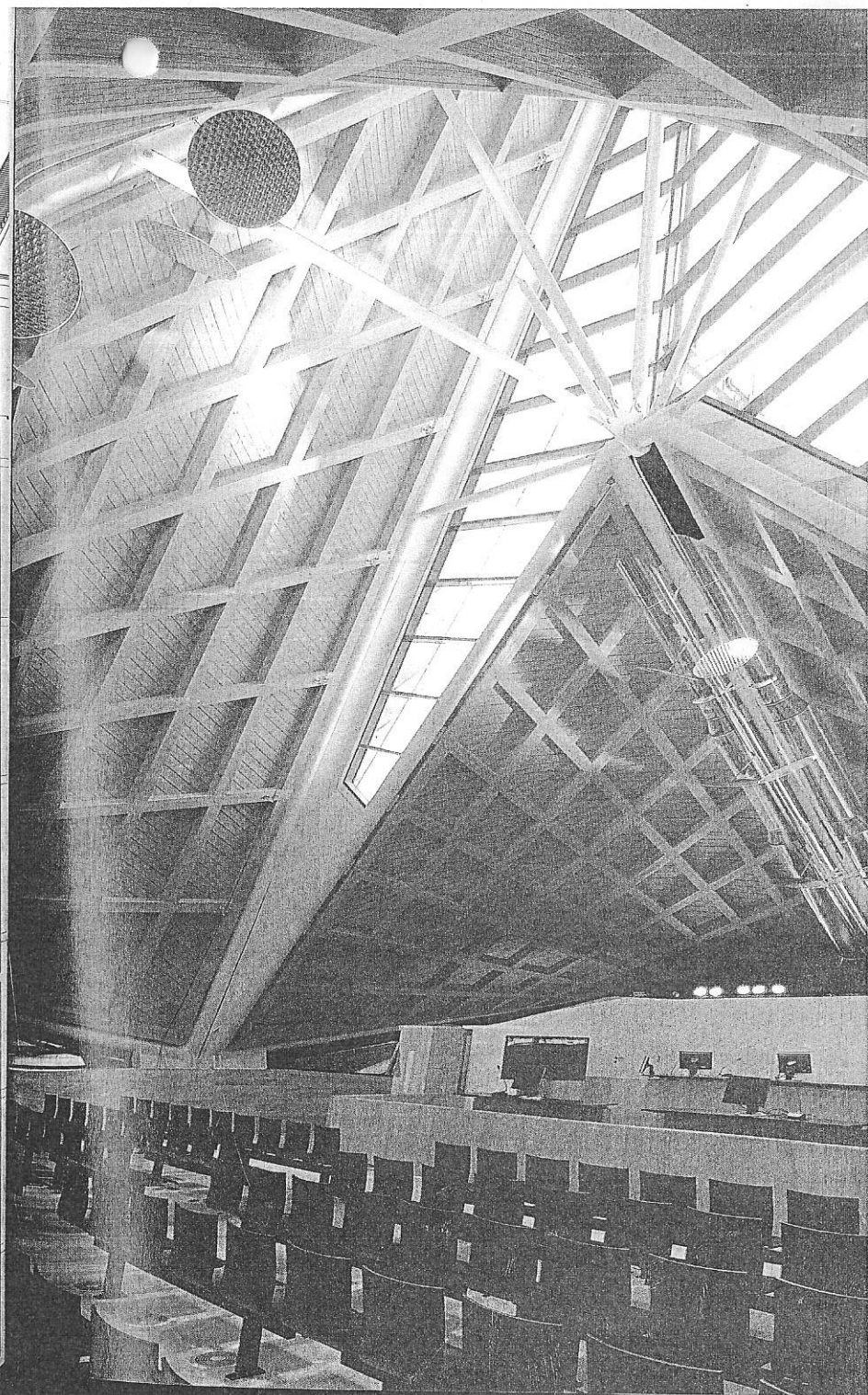
Elles donnent un sentiment d'ouverture, mais aussi de froideur. D'autant plus que le modèle du prétoire où trois juges trônent sur une estrade, tandis que deux avocats formulent des remarques, est en partie dépassé. Tout dossier, aussi compliqué soit-il, permet aux parties de s'asseoir autour d'une table avec les magistrats; mais le concept des

page de droite
 Les pointes du toit
 capturent la lumière pour
 les salles d'audience.
 Les salles peuvent
 également être éclairées
 par une lumière électrique
 indirecte

ci-dessous
 Les salles d'audience
 témoignent d'une
 conception traditionnelle
 de la jurisprudence

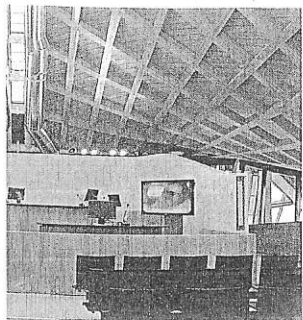
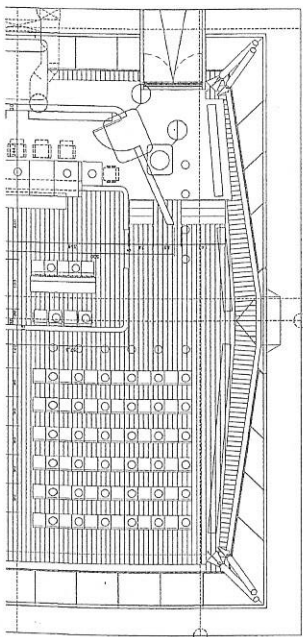
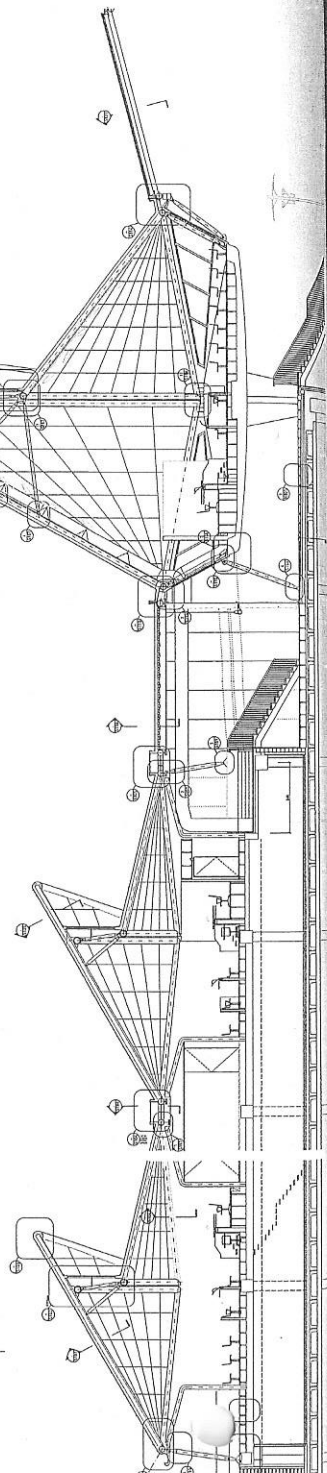
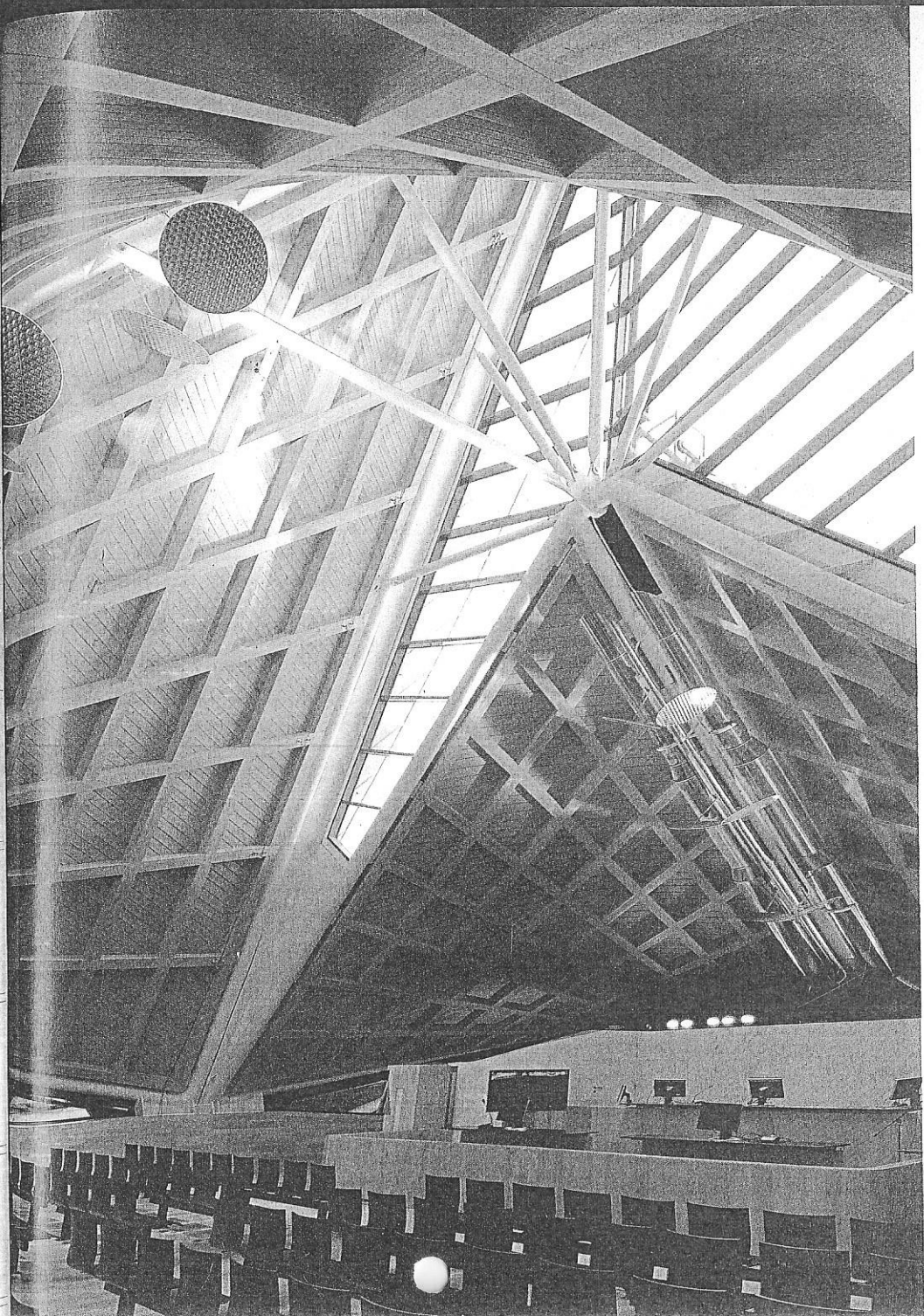


LIEU Place Bolivar, Anvers
 COMMANDITAIRE Régie des bâtiments
 ARCHITECTE AM Richard Rogers Partnership -
 Van Kerckhove - Arup
 STABILITÉ Van Kerckhove - Arup
 TECHNIQUE Van Kerckhove - Arup
 ACOUSTIQUE Arup
 DÉSIGNATION Concours
 FINANCEMENT PPS
 SURFACE 78.000 m² bruts
 COÛT 182.000.000 euros (travaux), 250.000.000 euros
 [investissement]
 RÉCEPTION 2006



— Humo, 4 avril 2006

ose for life: le palais de justice anversois ne coûtera pas 250 mais 600 millions d'euros."



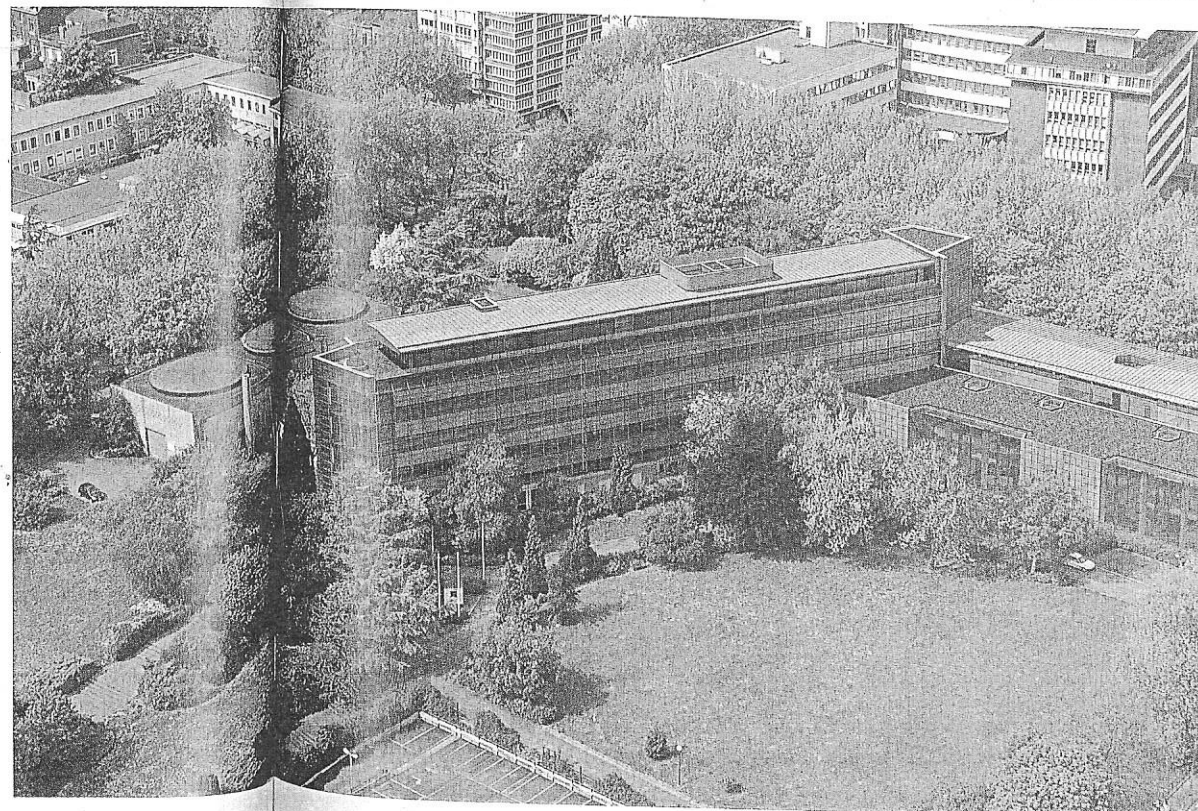
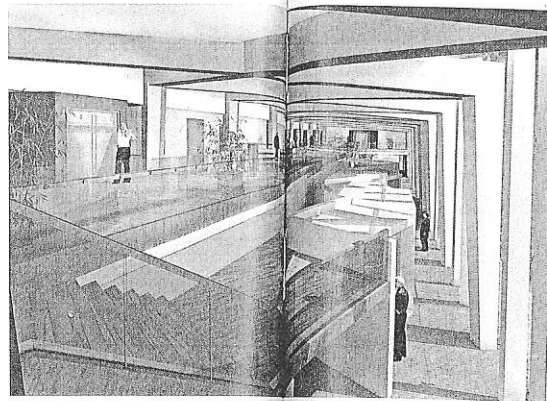
LIEU Place Bolivar, Anvers
 COMMANDITAIRE Régie des bâtiments
 ARCHITECTE AM Richard Rogers Partnership -
 Van Kerckhove - Arup
 STABILITE Van Kerckhove - Arup
 TECHNIQUE Van Kerckhove - Arup
 ACOUSTIQUE Arup
 DESIGNATION Concours
 FINANCEMENT PPS

Pour l'extension du palais de justice, la 'Maison du verre' existante a été transformée et agrandie. Elle se trouve au centre de la ville, face à l'actuel palais de justice: un parc s'étend entre les deux bâtiments. Le nouveau palais de justice sera constitué de deux parties: la partie basse, parallèle au boulevard, contiendra la SPP avec des locaux publics de discussion, les salles d'audience et la chambre du conseil. L'auditorium existant sera rénové et pourra fonctionner indépendamment. Dans la partie haute, les bureaux actuels seront réaménagés et réorganisés.

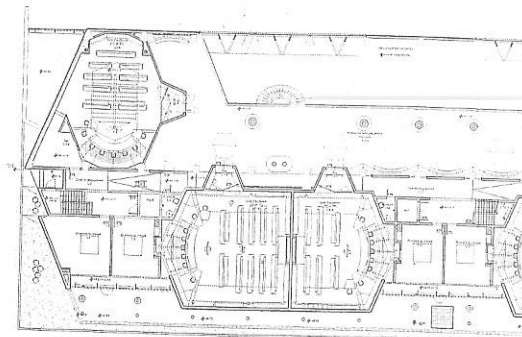


en haut
De petits espaces offrent dans la salle des Pas perdus un lieu de discussions et de pour parler en dehors du prétoire

en bas
Le nouveau palais de justice est une extension de la 'Maison du verre'



LIEU	Boulevard Alfred Defontaine, Cholet
COMMANITAIRE	Régie des bâtiments
ARCHITECTE	Dapolsenaire & Partenaires
STABILITE	Régie des bâtiments
TECHNIQUE	Régie des bâtiments
DESIGNATION	Régie des bâtiments
FINANCEMENT	Budget Régie de la Justice 2004-2008
SUPERFICIE	10.181 m² bruts (3.390 m² nets Palais verre, 2.709 m² nets bâtiment de liais)
COÛT	14.018.227 euros (tva)
RECEPTION	2008



architecte

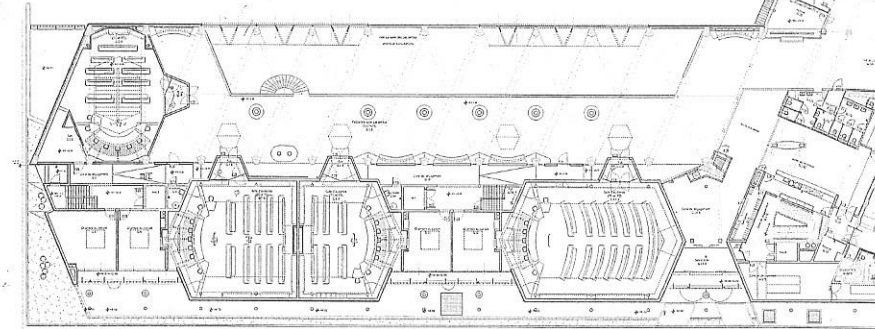
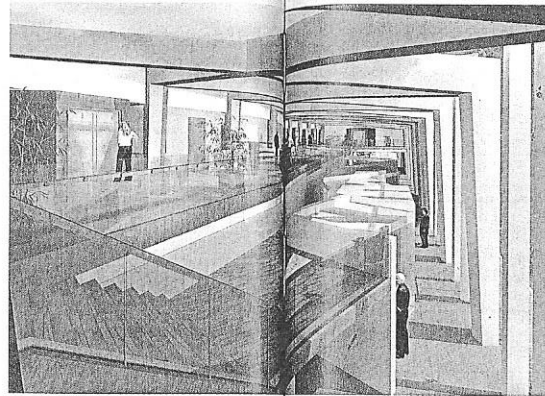
JACQUES DEPELSENAIRE

illustration

ASYMETRIE

A+206 P57

LIEU	Boulevard Alfred Defontaine, Charleroi
COMMANDITAIRE	Régie des bâtiments
ARCHITECTE	Depelsenaire & Partenaires
STABILITÉ	Régie des bâtiments
TECHNIQUE	Régie des bâtiments
DÉSIGNATION	Régie des bâtiments
FINANCEMENT	Budget Régie de la justice 2006-2008
SUPERFICIE	10.181 m ² bruts (3.390 m ² nets Palais du verre, 2.709 m ² nets bâtiment de liaison)
COÛT	16.018.227 euros (tva)
RECEPTION	2008



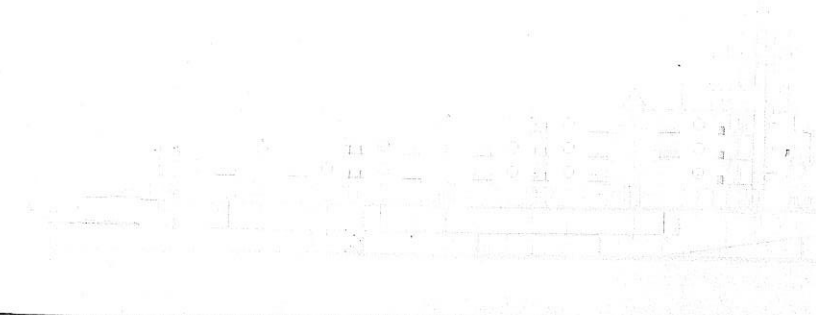
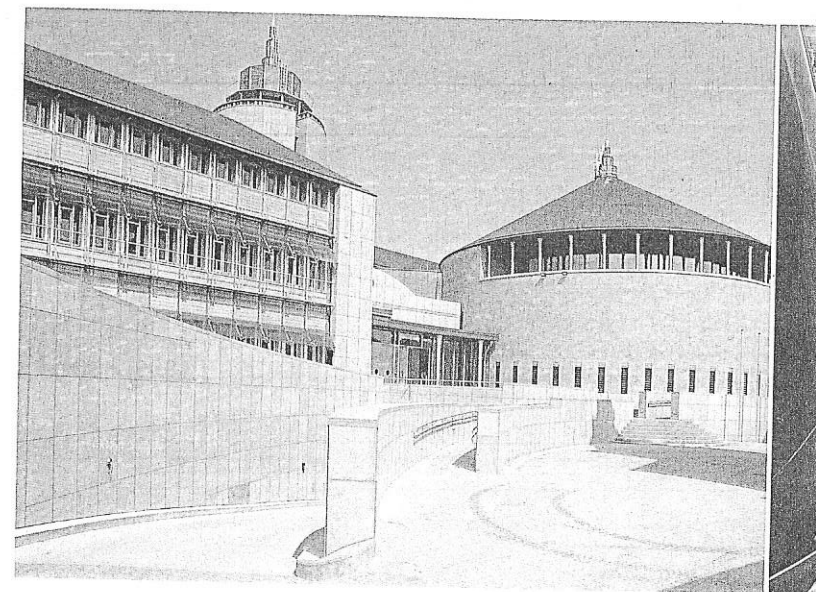
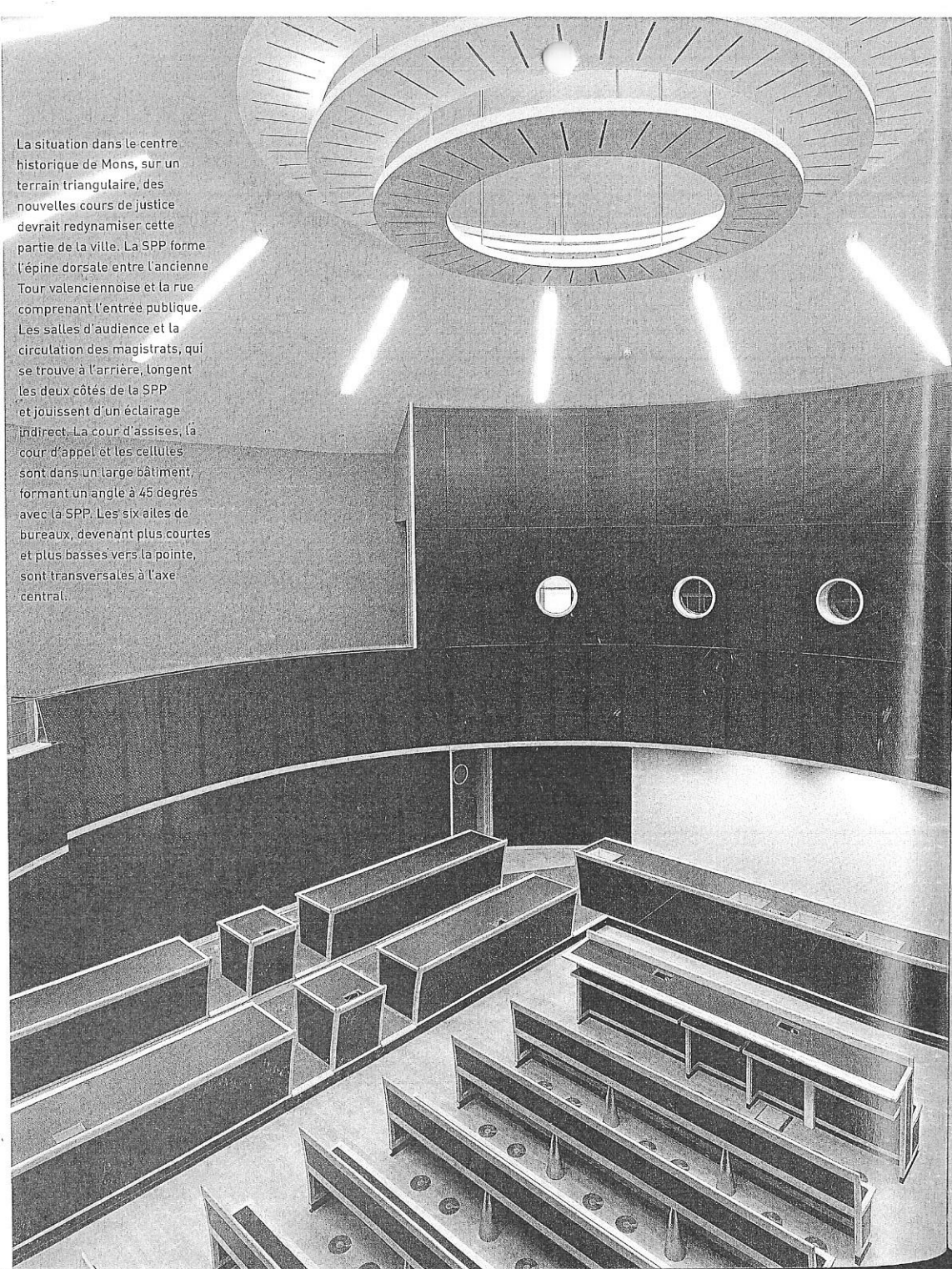
en haut
De petits espaces
offrent dans la salle
des Pas perdus un lieu
de discussions et de
pourparlers en dehors
du prétoire

en bas
Le nouveau palais de
justice est une extension
de la 'Maison du verre'

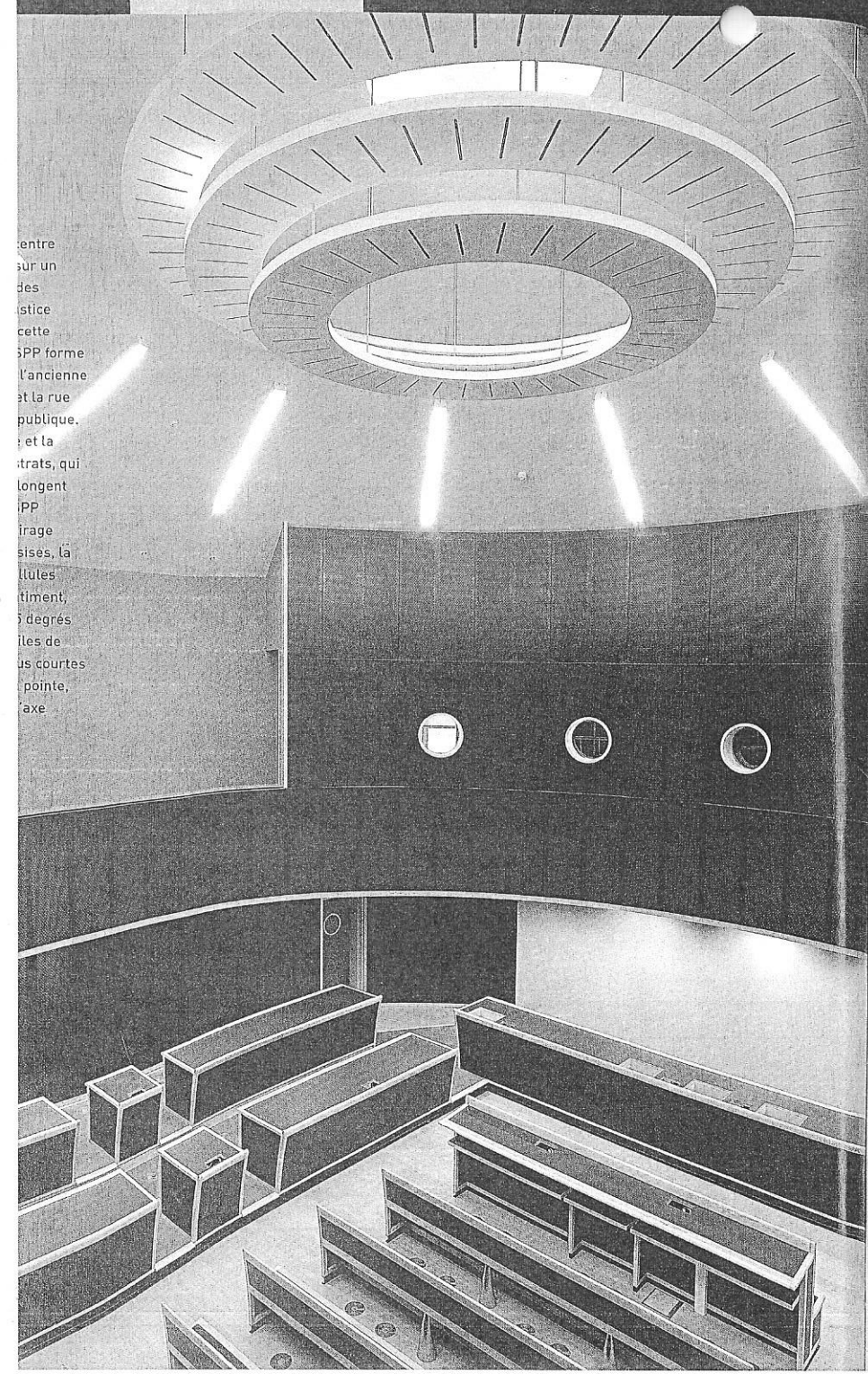


MONS

La situation dans le centre historique de Mons, sur un terrain triangulaire, des nouvelles cours de justice devrait redynamiser cette partie de la ville. La SPP forme l'épine dorsale entre l'ancienne Tour valençiennoise et la rue comprenant l'entrée publique. Les salles d'audience et la circulation des magistrats, qui se trouve à l'arrière, longent les deux côtés de la SPP et jouissent d'un éclairage indirect. La cour d'assises, la cour d'appel et les cellules sont dans un large bâtiment, formant un angle à 45 degrés avec la SPP. Les six ailes de bureaux, devenant plus courtes et plus basses vers la pointe, sont transversales à l'axe central.

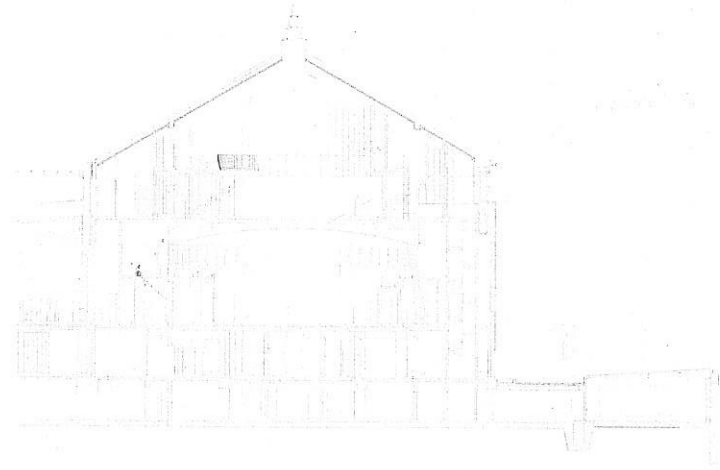


entre
sur un
des
justice
cette
SPP forme
l'ancienne
et la rue
publique.
et la
trats, qui
longent
SPP
irage
sises, la
tules
timent,
5 degrés
iles de
s courtes
pointe,
axe



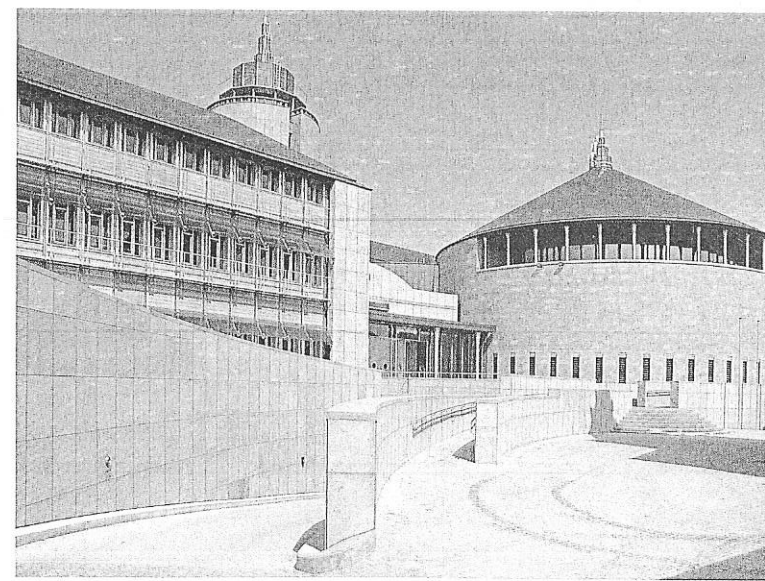
architecte
AURA

photographie
JEAN-LUC DERU



page de gauche
Le complexe donne une impression d'enfermement contrairement aux lumineuses ailes de bureaux

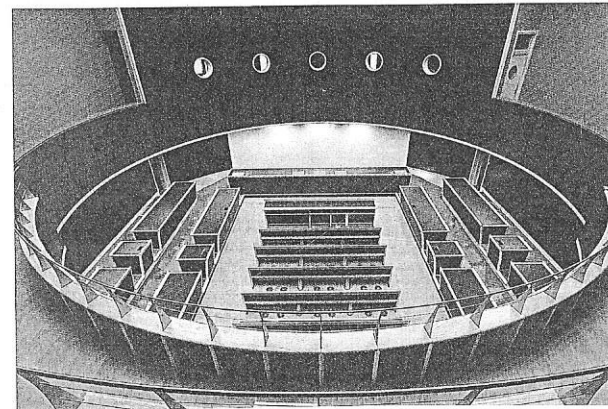
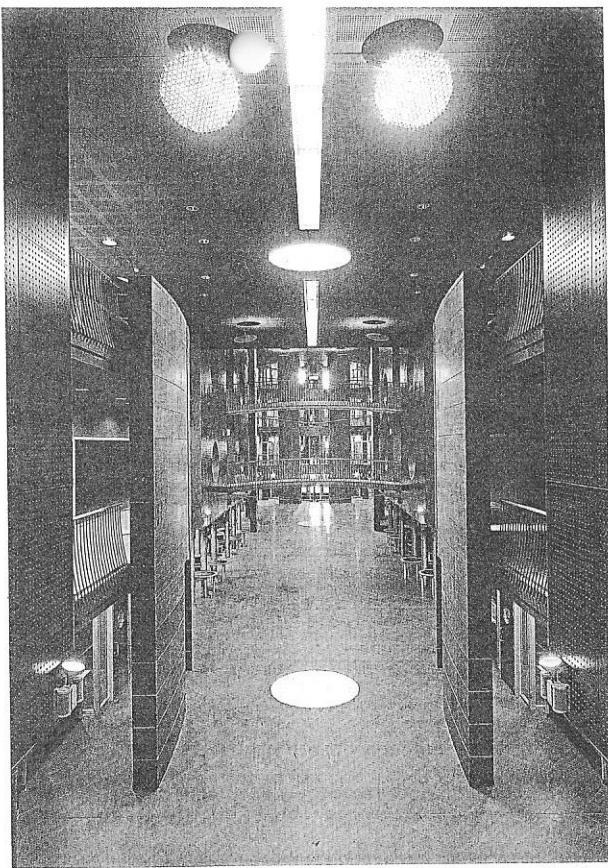
ci-dessous
La structure fermée du palais semble s'ouvrir dans la tour de la bibliothèque



parachève avec des matériaux sombres

ci-dessous

La cour d'assises est située dans un volume massif et rond, faisant écho à la Tour valenciennoise de l'autre côté du complexe



**“Justice. Lumière. Sérénité.
Transparence. Architecture.”**

- Régie des bâtiments à propos du palais de justice de Mons

LIEU Rue du Marché au Bétail - Rue des
Arbalestriers, Mons
COMMANDETAIRE Régie des bâtiments
ARCHITECTE Bureau AURA (J. Barthélémy, M. Poulain,
B. Jonet)
STABILITÉ Bureau Pirnay (Ph. Cisetel)
TECHNIQUE Régie des bâtiments
HVAC AM Dozier & GEI, Montigny le Tilléul
ACOUSTIQUE Venac
DÉSIGNATION Régie des bâtiments
FINANCEMENT Emprunt de la Régie auprès de la BIE
SUPERFICIE 33.100 m² bruts
COST 54.500.000 euros
RÉCEPTION 2007

Echte schoonheid ontstaat
waar design en technologie
samenvloeien.“

Japec Jakopin, bootontwerper, Denemarken

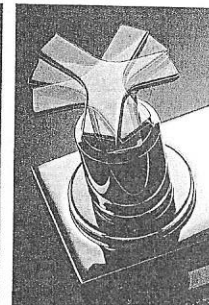
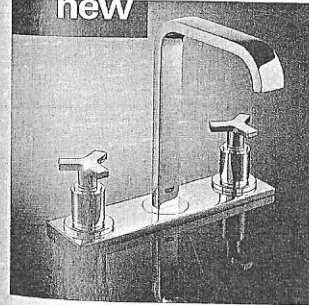
Les spécialistes de l'eau préfèrent GROHE.

„De l'harmonie entre le design
et la technologie surgit la beauté.“

Japec Jakopin, designer, navet, Danemark



new



De nieuwe GROHE Allure met GROHE SilkMove.
Le nouveau Allure de GROHE, avec

Het perfecte evenwicht tussen minimalistische
technologie – dat is waar GROHE Allure
Dankzij GROHE SilkMove® geniet je jarenlang
bediening en de precieze controle over

L'équilibre parfait entre un design minimaliste,
innovante, c'est la raison d'être d'Allure.
GROHE SilkMove®, profitez durant des années
de l'usage et d'un contrôle parfait de l'eau.

Voor gratis documentatie + prijzen:
bel gratis 0800 9 60 60 (24u/dag) of
surf naar www.grohe.be

Documentation gratuite + liste de prix:
appelez gratuitement le 0800 999 22 (24h/24h) ou
surfez à www.grohe.be